N° 13. — **Première année.** L'émancipation des Travailleurs doit être l'œuvre des Travailleurs eux-mêmes. **Samedi 7 avril 1906.**

LA VOIX DU PEUPLE

Journal syndicaliste paraissant tous les samedis.

ORGANE OFFICIEL DE LA FÉDÉRATION DES UNIONS OUVRIÈRES DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION
28, Rue du Vallon, 28, Lausanne.

ABONNEMENTS
UNE ANNÉE : 3 Fr. 50 — SIX MOIS : 2 Fr. — TROIS MOIS : 1 Fr.
Le numéro : 5 centimes.

ADMINISTRATION
Avenue des Mousquines, Lausanne.

A NOS LECTEURS

Nous continuons à envoyer la « Voix du Peuple » à tous les camarades qui se sont abonnés pour le premier trimestre de 1906.

Nous prions instamment les camarades qui ne désirent pas continuer leur abonnement de bien vouloir refuser ce numéro, afin de nous faciliter le service de l'administration.

Ceux de nos lecteurs qui garderont le présent numéro seront considérés comme abonnés jusqu'à fin 1906, pour le prix de 2 fr. 50.

Nous continuons...

On se rappelle que l'*Union ouvrière* de Lausanne avait décidé de faire paraître la *Voix du Peuple* pendant trois mois, à titre d'essai. Cette période d'essai s'est terminée au 31 mars dernier. L'expérience faite est concluante. Avec l'appui de tous les camarades, notre journal syndical peut vivre. Les délégués des syndicats adhérents à l'Union ouvrière ont donc décidé à l'unanimité de continuer à assurer la publication de la *Voix du Peuple*.

Cette décision sera bien accueillie des camarades, croyons-nous. Pendant cette courte période d'essai, nous avons reçu de nombreuses marques de sympathie qui nous ont prouvé la nécessité d'un journal syndical en Suisse romande. Cependant, un nouvel effort est encore nécessaire. La *Voix du Peuple* se tire actuellement à près de trois mille exemplaires. Cela n'est point suffisant, et il faut que les camarades continuent la propagande pour faire connaître leur journal et le faire lire.

Au début, nous avions éprouvé quelque appréhension pour ce qui concerne plus spécialement la rédaction. Cette appréhension a été de courte durée. De tous côtés, des camarades syndiqués ont tenu à collaborer assidûment à la rédaction de *leur* journal. Grâce à cet empressement, nous avons pu fournir constamment, durant ces trois mois, des numéros exclusivement dus à la plume de nos camarades.

Il est réconfortant de constater que nous nous habituons à écrire nos idées et à discuter courtoisement nos opinions dans notre organe syndical. Naturellement, l'absolue liberté d'opinion que nous avons toujours assurée à tous, sans nous permettre la plus légère censure, ne va pas sans quelques froissements. Pourtant, nous n'avons reçu qu'un très petit nombre d'observations, faites très amicalement d'ailleurs.

Nous répondons à cela que chaque syndiqué, sous sa responsabilité, a le droit d'exprimer librement, en toute sincérité, ses opinions dans la *Voix du Peuple*. Ainsi les opinions les plus différentes peuvent se côtoyer, se critiquer, et peut-être, par la libre discussion, se fusionner.

Nous continuerons à ne favoriser aucune tendance. Pas de crédo, pas de dogmes!

Un autre point de vue doit nous engager à continuer, par notre organe, à lutter pour la cause. Jamais, en Suisse, la réaction ne s'est montrée plus cyniquement spoliatrice. Nos exploiteurs s'organisent solidement ; ils constituent de toutes pièces et subventionnent des syndicats jaunes pour les lancer contre des ouvriers luttant pour améliorer leur condition économique. Ces faux-frères se coalisent en fédération, et leur nouvel organe vient d'entrer en scène sous le nom de *Gelbe Arbeiter-Zeitung* (littéralement : *Journal des ouvriers jaunes)*.

L'Eglise et l'Etat sont vendus au capital. La justice n'existe plus pour le prolétariat. Nos militants sont emprisonnés, condamnés, expulsés au mépris de la justice la plus élémentaire. Bientôt va disparaître la dernière liberté que l'arbitraire gouvernemental n'a pas encore osé violer trop ouvertement : la liberté de la presse. Pour cela, les pantins du parlementarisme, à Berne, fourbissent une bonne petite loi qui permette à notre ivrogne national d'instrumenter contre la presse ouvrière.

Devant cette formidable coalition, nous devons nous armer. L'heure est passée des querelles de doctrines et de nationalités. Nous ne devons nous rappeler que nous sommes Suisses que pour sentir la brûlante rougeur de la honte nous monter au front devant l'avachissement de notre patrie, prosternée aux pieds de la réaction européenne. De récents événements sont là pour nous démontrer que rien n'est plus férocement cruel que nos petits bourgeois faisant parade de leurs idées démocratiques.

Toutes les énergies, toutes les bonnes volontés doivent être consacrées à la lutte contre la classe spoliatrice. Lorsqu'un de nos militants disparaît, il faut que dix se lèvent pour le remplacer. En ces moments critiques, des forces inconnues surgissent de la masse obscure des exploités. A nous de leur montrer le chemin de la lutte! A nous de susciter ces énergies qui sommeillent encore.

Pour cela, combattons sans trêve ; répandons nos idées; redoublons de propagande, laissant de côté toute querelle intestine en nous souvenant que l'action syndicale est assez grande pour exiger les efforts de tous.

C'est à cette noble tâche que la *Voix du Peuple* continuera à consacrer tous ses efforts.

La commission du journal.

Pour le 1er mai 1906.

Retardé.

La date ouvrière approche. La décision du Congrès de Bourges : « A partir du 1er mai 1906, nous ne travaillerons plus que huit heures », aura été féconde en enseignements pour le prolétariat. Elle aura dissipé bien des équivoques, dessillé bien des yeux, non seulement en France, mais un peu partout dans le monde entier. En Suisse, comme ailleurs, nous avons pu constater que les chefs socialistes ne veulent pas que les travailleurs fassent leurs affaires eux-mêmes ; ceux-ci doivent se borner à les élire députés — et attendre. Toujours attendre. Les grands manitous, ennemis-nés de l'action directe — secrétaires ouvriers payés par la Confédération ou par les corporations, avocats et autres parasites — veulent bien le bonheur du peuple, mais à la condition qu'il renie le principe même du socialisme, qui forme la devise de notre journal : « L'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes ». Et, pour avoir méconnu ce principe, sous l'influence des politiciens socialistes qui ont remplacé, dans leur programme, l'expropriation de la classe bourgeoise par l'augmentation du traitement des gendarmes, les éternelles victimes en sont toujours à attendre que la journée de huit heures, toute rôtie, leur tombe du ciel parlementaire. Comme sœur Anne de la légende, les travailleurs, s'ils se bornent à attendre, ne verront jamais rien venir...

* * *

C'est ce qu'a compris le Congrès de la Fédération des Unions ouvrières, à Vevey, en émettant le vœu « que la manifestation du 1er mai ne soit plus une vaine fête, mais représente un effort toujours renouvelé pour la diminution des heures de travail ».

Nous l'avons vu, il faut autre chose que des cortèges avec tambours et musique en tête pour forcer nos patrons à consentir à la journée de huit heures. Ces « manifestations » sont donc inutiles ; de plus, depuis seize ans qu'elles se répètent, tout en piétinant sur place, elles sont devenues ridicules. Donc, supprimons les cortèges et la musique, et les cocardes à la boutonnière qui font penser aux bœufs de Pâques. Nous y gagnerons en dignité. Le 1er mai ne doit pas être, comme le voudraient les politiciens, une fête, mais un jour de méditation, en vue des luttes prochaines. Or, la musique incite à boire et à danser, non à réfléchir.

* * *

Pour, encore, que le prochain 1er mai ne soit plus, comme ses devanciers, une vaine fête, faisons que le sujet des meetings, conférences, réunions, tenus ce jour-là, soit celui-ci : « A partir du 1er mai 1907, nous ne travaillerons plus que huit heures par jour », et promettons-nous que le 1er mai 1906 ne sera que le point de départ d'une propagande qui ira grandissant jusqu'au 1er mai 1907. Ainsi firent nos camarades d'Outre-Jura.

* * *

La Confédération générale de France fait paraître, chaque année au 1er mai, un numéro spécial ; celui de l'année dernière fut entièrement consacré à la journée de huit heures. Pourquoi notre *Voix du Peuple* ne suivrait-elle pas l'exemple de sa grande sœur? Ne serait-ce pas là un effort toujours renouvelé pour la diminution des heures de travail, comme le souhaitaient avec raison les congressistes de Vevey? Le numéro du samedi 28 avril serait remplacé par ce numéro spécial ; celui-ci serait distribué à profusion, par les soins des organisations, dans toute la Suisse romande, à la place des journaux démocrates-socialistes qui, *tous,* avec un entrain et un zèle dignes d'une meilleure cause, découragèrent les masses et firent avorter l'action qu'elles se proposaient de faire, sans leur intervention intéressée. Le moins que nous puissions faire, camarades, n'est-ce pas de boycotter les journaux qui nous trahissent?

Telles sont les réflexions que le vœu émis à Vevey m'a suggérées.

PÈRE PEINARD.

Une arrestation.

Tout le monde sait que le camarade Girault devait donner une conférence à Lausanne, le 17 mars, sous les auspices de l'Union ouvrière, mais qu'il fut arrêté à Vallorbe, les autorités suisses voulant donner suite à l'arrêté du Conseil fédéral interdisant aux étrangers la propagande antimilitariste.

Or il est utile que les travailleurs sachent dans quelles conditions notre camarade fut arrêté et expulsé ; qu'ils sachent la touchante entente, les grotesques et odieux agissements de la flicaille internationale. Pour cela, nous ne saurions mieux faire que de reproduire le récit suivant qu'en donne le *Libertaire*, sous la rubrique *Pontarlier* :

« Allant faire une conférence à Lausanne, le camarade Girault, prévenu qu'on tâcherait de lui interdire la Suisse, s'était déguisé. Sa correspondance fut-elle décachetée, ou fut-il victime d'une imprudence, sinon de pire? Toujours est-il que le train arrivant à Vallorbe, la gare était pleine de gendarmes et on vint le cueillir dans son wagon. Au cas cependant où, malgré son signalement donné, douaniers et gendarmes n'eussent suffi à l'entraver, la gare de Lausanne était en petit état de siège. Toute la lyre du ridicule!

Mais ce n'était pas tout. L'expulsion signifiée, il faut à notre camarade revenir en France. On le colle naturellement dans le train qu'il ne voulait justement pas prendre, et, arrivé à Pontarlier, comme il faut passer à la douane, les flicards l'insultent ; l'un d'eux se jette sur lui, lui arrache sa sacoche, la vide, fouille dans les papiers, puis la donne aux douaniers.

Un fonctionnaire dénommé, paraît-il, *commissaire de la librairie*, veut lui prendre livres et brochures. Girault refuse, l'autre gueule et insulte ; au total, notre ami est poussé dans une salle et fouillé de fond en comble. Finalement, on le remet en liberté, non sans toutefois que le flicard lui ait naïvement ou impudemment déclaré *que la police avait décacheté et lu ses lettres à Lausanne.*

La République « démocratique » suisse a d'ailleurs si peu peur d'un anarchiste, même isolé, qu'elle a même refusé à Girault de retourner, de par son billet circulaire, à Lyon par Genève, sans descendre de wagon.

Ohé, Guillaume-Tell! est-ce que tu n'habiterais pas, toi aussi, la « plus douce » des patries? »

LES GRÈVES

Un lock-out à Morges.

Le lock-out qui atteignait 25 camarades menuisiers et charpentiers de la place de Morges est terminé. Le travail a été repris aux conditions suivantes :

1° Prix minimum de l'heure 50 centimes ; 2° Assurance à la charge des patrons ; 3° Outils fournis par les patrons ; 4° Déplacement, 50 centimes jusqu'à 5 kilomètres, et 20 centimes par kilomètre en sus ; 5° L'ouvrier ne pouvant rentrer chez lui pour manger et coucher, recevra une indemnité journalière de 1 fr. 50.

Les nouvelles conditions entreront en vigueur dès le 1er juin prochain.

Chez les ouvriers sur bois.

A *Lützelflüh* (Emmenthal), la fabrique de meubles de cette localité, à l'index depuis quelque temps, vient de contracter, pour la durée de deux ans, un arrangement avec le Syndicat des ouvriers sur bois de la place. Ce contrat renferme, dans ses dispositions essentielles, la journée de 9 heures 1/2 ; le samedi, celle de 9 heures payée pour 9 heures 1/2 ; un minimum de salaire de 4 fr. 50 par jour, garanti à toutes les catégories d'ouvriers ; une augmentation de 10 % sur l'ancien tarif et la garantie du salaire fixé au temps de l'affûtage pour tous les travaux qui sont exécutés pour la première fois à la tâche, par l'ouvrier, ainsi qu'une surcharge de 25 % pour les heures supplémentaires et de 50 % pour les travaux du dimanche et de nuit. Par suite de l'accord qui vient d'aboutir, l'index mis sur cette fabrique est déclaré levé.

A *Kriens*, dans la fabrique d'outils Lachapelle, les pourparlers engagés avec la direction de la fabrique ont abouti à un arrangement. Un contrat vient d'être si-

gné pour une durée de deux ans avec le Syndicat des ouvriers sur bois, solidement constitué. Ce contrat prévoit une augmentation des salaires de 10 %, la journée de 10 heures et le paiement de la dixième heure le samedi (journée de neuf heures). L'interdit, également mis sur cet atelier, a pu être ainsi levé.

A *St-Gall*, les ouvriers sur bois, de concert avec les autres ouvriers de l'industrie du bâtiment, sont actuellement en action pour la conquête de la journée de 9 heures et du salaire minimum de 55 centimes pour menuisiers et ébénistes, de 60 centimes pour machinistes.

En vertu du mouvement engagé, la place de St-Gall est mise à l'interdit pour tous les ouvriers sur bois.

A *Schaffhouse,* les menuisiers et ébénistes sont entrés en mouvement. Ils revendiquent la journée de travail de 9 heures $^1/_2$; le samedi celle de 8 heures $^1/_2$; un minimum de salaire, pour les machinistes, de 60 centimes, pour les menuisiers et les ébénistes de 53 centimes de l'heure; une augmentation générale de salaire de 10 %; une surcharge de 25 % pour les heures supplémentaires, de 50 % pour les travaux du dimanche et de nuit; la paie hebdomadaire; la prime d'assurance à la charge du patron, et l'abolition complète du travail aux pièces.

Pour faciliter la tâche aux camarades de Schaffhouse, les ouvriers de la corporation sont instamment priés de ne pas se diriger sur cette ville aussi longtemps que le mouvement engagé n'est pas arrivé à sa fin.

Menuisiers et ébénistes à Lausanne.

Le mouvement continue sans grand changement d'un côté ou de l'autre. Les patrons cherchent, par tous les moyens, à enrayer la bonne marche du conflit. Ils ont des émissaires chargés d'embaucher des kroumirs à Lyon, Valence, Vienne, en Savoie, à Genève et en d'autres endroits encore; ces ouvriers sont raccolés par des promesses trompeuses, soit un fort salaire et l'assurance que la grève est terminée; les mensonges ne leur coûtent rien, mais cela change à la première paye déjà. La fameuse convention déposée aux prud'hommes n'est déjà qu'une feuille de papier sans valeur, la plupart des patrons offrant 50 centimes l'heure à leurs ouvriers; « c'est à prendre ou à laisser », leur disent-ils; pour le travail qui se fait c'est déjà bien assez, car, comme bénéfice, les patrons font plutôt de cent à cent cinquante francs de perte par jour. Ces messieurs sont pris dans leur propre filet, ils ont cru jouer une bonne face, mais ils la paient cher; au lieu de bons ouvriers, ils n'ont que de vulgaires sabots, la plupart des travaux doivent être faits deux fois. C'est pour cela que l'hiver est si long, les loups étant encore en ville en grand nombre.

Les patrons trouvant qu'ils n'avaient pas assez l'occasion d'exercer leur mauvais esprit sur la grève, se sont retournés d'un autre côté. Des ouvriers ou apprentis ayant collé de petits placards dans un ou deux ateliers, ils ont vite pris la chose au vol. Ils trouvent le moyen de dire que ce sont les ouvriers qui dirigent les cours professionnels qui les ont commandés. Ils disent encore que ceux qui sont à la tête des cours professionnels sont des meneurs et des anarchistes, personnages sans moralité et non qualifiés.

Mais ces calomnies sont sans portée sur les personnes attaquées qui connaissent trop la qualité et la valeur morale de ces patrons; d'ailleurs, l'enquête qui s'instruit le prouvera, nous sommes sans crainte au sujet du résultat.

Oui, nous connaissons la moralité de quelques patrons, ils ne se rappellent plus le temps où, simples ouvriers, le Syndicat des ouvriers menuisiers leur est venu en aide avec des souscriptions et des avances de fonds pendant des mois entiers. Et maintenant ils bavent de toute leur force sur ce syndicat, qu'ils voudraient bien anéantir pour pouvoir exploiter l'ouvrier d'une manière encore plus grande que maintenant. Tel celui qui a son père âgé de 80 ans et qui le force à travailler comme un jeune homme, le faisant rester à l'atelier pour nettoyer après les heures de travail.

Ouvriers menuisiers, ne vous laissez pas prendre aux promesses des patrons, restez conscients et fermes dans vos devoirs de prolétaires.

Le Comité de grève.

D'autre part, d'après des renseignements officiels qui nous parviennent au dernier moment, deux patrons menuisiers viennent de signer la convention ouvrière, établie, comme on le sait, sur la base de la journée de neuf heures et reconnaissant le syndicat obligatoire. Ces deux adhésions portent à 10 le nombre des patrons ayant accepté les revendications ouvrières, occupant ensemble une centaine de grévistes.

La tentative de conciliation tentée par l'Union ouvrière de Lausanne a été déclinée par le comité patronal, qui s'est arrogé pleins-pouvoirs pour tout ce qui concerne le mouvement. La plupart des patrons n'ont pas été consultés pour le rejet de cette tentative.

Un des meneurs patronaux les plus achârnés, qui voulait faire des prodiges avec son équipe de kroumirs, vient de recevoir une de ces leçons qui font époque. Un travail de menuiserie, d'une valeur de 1100 francs, lui a été refusé par son client pour exécution défectueuse.

Encore quelques exploits de ce genre et les kroumirs auront vécu.

Nos camarades menuisiers touchent à la victoire, grâce à leur ténacité courageuse. Encore un effort soutenu et leurs revendications légitimes aboutiront.

Une mise-bas à Montreux.

Le personnel de la Société de l'imprimerie et lithographie de Montreux s'est mis en grève vendredi 30 mars au soir. Il demande le renvoi du directeur Jünger, un grossier manant qui rend la vie intolérable aux malheureux qui tombent sous sa coupe.

Deux kroumirs sont arrivés, envoyés par le patron à l'index Waechter-Gutzwiller, de Lausanne.

Chez les métallurgistes.

A *Olten*, tout comme à Lausanne, les grévistes de la fabrique d'automobiles Wyss ont passé en tribunal pour avoir houspillé quelques kroumirs. Messieurs les juges ont eu la main lourde; ils ont prononcé les peines suivantes : une année de prison, 5 ans d'expulsion, 250 fr. d'amende; 6 mois de prison, 5 ans d'expulsion, 150 fr. d'amende; 3 mois de prison, 50 fr. d'amende, etc. Les condamnés ont interjeté appel. L'indignation dans la contrée est générale.

A *Schlieren, Genève, St-Georges*, la situation reste sans changement.

A *Berne*, les maréchaux-ferrants et charrons de la place, au nombre de trente-trois, sont en grève depuis lundi. Nous avons l'espoir que nos camarades auront facilement gain de cause.

Les tapissiers à Berne.

Un conflit a éclaté entre patrons et ouvriers tapissiers de la place de Berne. Les ouvriers ont refusé de travailler. Cette grève touche la plus grande partie des camarades mariés et ayant plus de dix ans de présence chez le même patron. Tout ouvrier tapissier qui viendra chercher du travail à Berne sera considéré comme un renégat.

Les tailleurs à La Chaux-de-Fonds.

A la suite d'une entente intervenue entre les comités centraux des patrons et des ouvriers tailleurs, le travail a repris aux anciennes conditions. Les ouvriers restent syndiqués, les patrons annulent les listes noires. Ainsi donc les patrons ne sont pas arrivés au but qu'ils se proposaient en prononçant le lock-out. Cette mesure n'a fait du mal qu'à eux-mêmes, elle servira d'exemple et de leçon.

Peintres et plâtriers.

La grève des plâtriers à Zurich continue sans changements notables.

Les peintres et plâtriers de Langenthal et les peintres de Rorschach ont soumis leurs tarifs. Ces deux endroits devront être strictement isolés.

Les manœuvres et maçons à Soleure.

Les manœuvres et maçons de Soleure, au nombre de 300, se sont mis en grève lundi 2 avril, les pourparlers engagés avec les entrepreneurs ayant échoué.

Les ouvriers demandent : la journée de neuf heures, un salaire minimum de 55 centimes pour les maçons, de 45 centimes pour les manœuvres et de 35 centimes pour les porte-mortier, l'assurance complètement à la charge des patrons et une indemnité de déplacement. Les entrepreneurs ont offert : la journée de 10 heures, un salaire moyen de 46 à 52 centimes pour les maçons, de 34 à 40 centimes pour les manœuvres et de 24 à 30 centimes pour les porte-mortier, une retenue de 3 % pour l'assurance et le paiement des frais de transports en cas de déplacement sans indemnité. Ils se refusent en outre de signer un contrat; ils veulent un simple règlement de chantier. Ces offres aussi ridicules que dérisoires justifient pleinement l'acte courageux de nos camarades italiens de Soleure. Ceux-ci sont disposés à accepter la journée de 10 heures — ils travaillaient auparavant 11 heures — ils consentiraient encore à participer au paiement de l'assurance par une retenue du 2 % et renonceraient à l'indemnité de déplacement, mais à condition que les salaires minima soient acceptés et qu'un contrat soit signé par tous les entrepreneurs. Un salaire moyen n'est aucune garantie pour l'ouvrier et la proposition d'un simple règlement n'était qu'un piège qu'on leur tendait.

Comme partout ailleurs, les autorités sont intervenues en faveur des patrons. Sur dénonciation d'un d'entre eux, lundi matin, à 5 heures, la police cueillait dans son lit un de nos plus dévoués camarades, supposant, par cette mesure, désorganiser la grève. Ça n'a pas pris. Personne ne s'est présenté sur les chantiers, et le soir même, sous caution de 100 francs, notre camarade était relâché.

La solidarité est complète, et si l'ignoble race des kroumirs ne vient pas compromettre le résultat de cette lutte, la victoire est certaine. HENRI VIRET.

Les tailleurs de pierre à St-Imier.

La grève continue sans changements notoires. Depuis trois semaines, ces travailleurs s'affirment réciproquement leur solidarité et se montrent toujours très confiants quant au résultat final de leur mouvement.

Pas un n'a encore failli; tous s'occupent sérieusement de leur conflit sans se laisser paralyser par un laisser-aller; ils sont tous conscients et ne demandent qu'à obtenir satisfaction pour réintégrer les chantiers.

A force de recherches, les patrons ont pu mettre la main sur trois kroumirs pour lesquels ils ont demandé la protection des autorités au nom de la *liberté du travail.*

Cueillette.

Nous livrons les lignes ci-dessous à la méditation de ceux qui n'ont à la bouche que les mots de discipline, de chefs, de lois et de règlements. Ces lignes sont de l'abbé Janvier et ont été récemment prononcées à Notre-Dame de Paris. En parlant ainsi, l'abbé ne s'exprimait pas comme un bon catholique, mais comme un homme d'aujourd'hui ou de demain, conscient du respect qu'on doit à la dignité humaine, à la personnalité :

« L'obéissance passive n'est ni une vertu humaine, ni une vertu chrétienne, car il n'est permis à aucune autorité de traiter l'homme comme une machine, et à aucun être intelligent de s'abandonner à tous les caprices d'un maître, car ce ne serait pas de l'obéissance, ce serait de la servitude.

..... La loi ne doit pas toujours être respectée, et il y a des jours où la rébellion contre elle est le plus sacré de tous les devoirs. » (*Journal* du 6 mars.)

ACTION SYNDICALE

Fédération suisse des ouvriers sur bois.

Le comité central de la Fédération suisse des ouvriers sur bois nous adresse le communiqué suivant :

« Le congrès ordinaire de la fédération aura lieu les 12, 13 et 14 avril 1906, dans la salle du Grand Conseil, à Bâle. L'ouverture des débats est fixée au jeudi 12 avril, à 3 heures de l'après-midi.

L'ordre du jour du congrès a déjà été publié dans la *Voix du Peuple* du 17 mars. Nous y renvoyons les intéressés.

Nous rappelons aux sections les dispositions de nos statuts visant le nombre des délégués qu'elles sont en droit d'envoyer à ce congrès et concernant le payement des frais de la délégation.

Il ressort donc des statuts que les sections sont en droit de déléguer un représentant sur 50 membres ou fraction de ce nombre. Chaque section est en droit d'envoyer au moins un délégué.

Les frais de délégation sont à la charge des sections, cependant, celles d'entre elles ayant un effectif inférieur à trente membres ont droit à une indemnité de 50 % des frais de délégation, payée par la caisse centrale.

Comme la revision intégrale des statuts sera discutée au dit congrès, nous espérons vivement que les anciennes sections de la Fédération romande des ouvriers menuisiers qui, par la fusion, sont maintenant affiliées à notre organisation, se feront représenter.

Les propositions et les mandats à remplir ont été expédiés au cours de la semaine dernière. S'il se trouvait, par hasard, des sections qui n'auraient pas reçu les dites pièces, elles sont instamment priées de nous communiquer le fait.

Les noms des délégués doivent être annoncés au plus tard jusqu'au lundi 9 avril, au comité central de la fédération, Sperrstrasse 103, Bâle. »

Chez les lithographes.

Pour soutenir les menuisiers en grève, l'Union lithographique suisse (section de Lausanne), dans son assemblée du 31 mars, a élevé la cotisation supplémentaire de ses membres célibataires à 1 fr. Depuis l'appel aux syndicats de l'Union ouvrière, les lithos versent pour la grève 0 fr. 50, 0 fr. 75, 1 fr. par membre et par semaine, suivant l'échelle de leurs salaires.

Excellent exemple à imiter.

Solidarité ouvrière.

Dans une récente assemblée, le Syndicat des marbriers et tailleurs de pierre de Vevey a décidé de prélever un subside de 10 centimes par jour et par membre en faveur des menuisiers de Lausanne en grève.

Ces camarades estiment que toutes les grèves basées sur la diminution des heures de travail, sont un des principaux facteurs de l'émancipation du travailleur. Ils estiment également que tous les camarades doivent faire un énergique effort pour soutenir les grévistes et leur assurer le triomphe de leurs revendications. Il est à souhaiter que tous les syndicats suivent cet exemple, car la réussite du mouvement des menuisiers dépend maintenant de notre solidarité effective.

Les ouvriers sur bois à Montreux.

Le comité du Syndicat des ouvriers menuisiers et ébénistes de Montreux nous adresse le communiqué suivant :

« La Fédération romande et internationale des ouvriers menuisiers a proclamé sa dissolution pour entrer, avec actif et passif, dans la Fédération des ouvriers sur bois. L'entrée de notre section implique en tout premier lieu une réorganisation complète de l'ancien système d'administration et de la caisse. C'est ainsi que tous les livrets des membres doivent être recueillis, et à leur place de nouveaux carnets doivent être distribués.

Les cotisations à payer ne sont plus perçues mensuellement, mais encaissées toutes les semaines. Cependant, avec l'augmentation des cotisations, de nouveaux droits sont maintenant dévolus aux membres. C'est le cas pour le journal. Chaque collègue affilié à notre organisation reçoit hebdomadairement et sans que cela lui occasionne une dépense personnelle, le journal, livré à chacun aux frais de la caisse centrale. Pour les collègues de langue française, c'est la *Voix du Peuple;* pour les collègues italiens, l'*Avvenire del Lavoratore* ; pour les collègues allemands, l'*Arbeiterstimme.*

Toutefois nous rendons les collègues attentifs qu'avec la réception du journal qui s'effectue par atelier, et dans le but d'introduire un meilleur contrôle, la perception des cotisations sera faite par la même occasion. A cet effet, des percepteurs ont été désignés, qui auront non seulement le devoir d'accomplir cette mission, mais la tâche leur est également donnée de rassembler tous les anciens carnets, n'importe l'état dans lequel le paiement des cotisations se trouve.

Pour entendre le rapport sur leur activité déployée et pour faire un minutieux examen des vœux des collègues et des plaintes soulevées contre un atelier, les percepteurs seront de temps à autre convoqués à prendre part à des réunions spécialement organisées pour eux. La dernière de ces réunions a, par exemple, eu lieu le mardi 3 avril.

Pour arriver à former un groupement sur une base solide, il faut qu'en premier lieu la caisse soit sérieusement constituée, et pour atteindre cette condition indispensable, point n'est nécessaire de vous dire que l'ancien état de choses doit dis-

paraître. C'est d'abord notre devoir sacré, notre tâche essentielle ensuite.

Nous insistons énergiquement pour qu'aucun d'entre nous ne se refuse à être un appui moral des percepteurs dans l'accomplissement de leurs fonctions.

Voici, du reste, quels sont les noms des percepteurs qui ont été nommés dans les différents ateliers : atelier Held : percepteurs, H. Buller et Emile Pernet fils ; atelier Martin : percepteur, collègue Tissot ; atelier Stoll : collègue Keller ; atelier Zenonni : collègue Jordi ; atelier Ross : collègue Gally ; atelier Gervat : collègue Feraris ; atelier Ronchi : collègue Binder. »

Chez les plâtriers-peintres.

A Bienne et à St-Imier, samedi 24 et dimanche 25 mars, le camarade Henri Bornand, de Lausanne, a donné deux conférences sur le sujet : *La nécessité d'une forte et puissante organisation syndicale.* Ces deux conférences étaient données sous les auspices des Syndicats des plâtriers-peintres de ces deux localités et ont été très goûtées des camarades.

Chez les typographes.

La Fédération des typographes de la Suisse romande aura sa 32e assemblée fédérative le dimanche 10 juin prochain, à Genève.

Syndicats professionnels.

Nous rappelons que le Congrès de la Fédération suisse des syndicats professionnels (Gewerkschaftsbund) aura lieu samedi et dimanche 14 et 15 avril 1906, à Bâle, dans la grande salle de la *Burgvogtei.*

L'enseignement religieux.

J'ai lu à plusieurs reprises, dans la *Voix du Peuple*, les articles que vous y avez insérés au sujet de l'enseignement religieux à l'école. Vous y invitez les parents à faire les démarches nécessaires pour que leurs enfants en soient exemptés. Je ne sais ce qui vous pousse à le faire, mais je crois qu'il y aurait des choses plus urgentes à combattre dans l'enseignement scolaire que celle-ci. Tant qu'on enseignera à nos enfants à s'aimer mutuellement ; à se dévouer les uns pour les autres ; à prendre la vérité, la justice, pour base de leurs actions ; à devenir des hommes et à développer ce qui est mieux que l'homme, ce qui en fait sa grandeur et sa noblesse, je ne vois pas pourquoi je combattrais cet enseignement.

Ce que je voudrais qu'on combatte, une bonne fois, c'est d'apprendre que tuer son semblable est un acte de courage et d'héroïsme ; que mourir sur un champ de bataille est noblement finir sa vie ; que celui-ci est un homme qui sait gagner ses épaulettes et son panache au bout de son sabre ; que les plus belles inventions sont celles par lesquelles on peut tuer le plus d'adversaires et réduire au silence un voisin qui vous gêne, et tant d'autres choses du même acabit. Voilà ce que je combats et que je combattrai partout, et si je le combats, je ne puis en même temps combattre celui qui a dit : « Paix sur la terre, aimez-vous, c'est ma loi ».

U. Tobie.

Un nouveau livre.

Tous ceux qui ont des enfants savent combien il est difficile de leur trouver des livres de lecture ne contenant pas d'idées fausses, préconçues, des axiomes de morale stupide ou asservissante.

C'est pour répondre à ce besoin que les *Temps Nouveaux* (rue Broca 4, Paris Ve), ont créé un livre, le *Coin des Enfants*, dans lequel sont rassemblés divers contes pouvant amuser, instruire et faire réfléchir les petits lecteurs.

J'ai moi-même lu cet ouvrage d'un bout à l'autre. De grandes vérités se cachent sous ces contes enfantins. Je le recommande vivement aux pères de famille. Ils trouveront là un puissant moyen d'instruire leurs enfants et de leur faire connaître des vérités utiles. Grâce au génie des auteurs, ces vérités s'implanteront dans le cerveau de l'enfant sans que celui-ci s'en doute, saisi par le côté amusant de l'histoire.

Ces quelques mots suffiront pour recommander cet ouvrage aux parents et les engager à acheter un exemplaire de cet excellent livre.

G. B.

Ouvriers ! *Abonnez-vous et soutenez* ***La Voix du Peuple*** **qui défend vos intérêts !**

Pour les gosses.

A propos de l'enseignement religieux donné dans nos écoles à nos enfants, ni les commissions scolaires, ni les institutrices et instituteurs ne font part aux parents que leurs enfants peuvent être dispensés de l'enseignement de l'histoire biblique à l'école. Or, nos camarades doivent savoir maintenant qu'ils peuvent obtenir de la commission scolaire une dispense pour cet enseignement, que les notes obtenues aux examens pour cette branche n'ont aucune valeur pour le classement.

En Italie, pour que les gosses apprennent la religion, il faut une déclaration écrite des parents ; dans la libre Helvétie, c'est le contraire : qui ne dit mot consent. Il est urgent qu'un grand nombre de camarades ouvriers fassent dispenser leurs enfants de ces histoires légendaires ; c'est du savoir inutile — qu'il faut supprimer. Un peu de courage, camarades. Il ne tient qu'à un petit effort de votre part pour en finir avec ces études bibliques que prêchent les heureux de ce monde pour mieux pouvoir exploiter le prolétariat. Evitez l'exploitation du cerveau en attendant de supprimer celle des bras.

DANS LES ORGANISATIONS

BEX

A Bex existe un patron menuisier qui a poussé au dernier degré l'exploitation de ses ouvriers. Il a le triste courage d'offrir 30 centimes à l'heure à un ouvrier menuisier. Cela doit être réjouissant, pour un jeune homme qui a fait de lourds sacrifices pour terminer son apprentissage régulier de trois ans, qui ensuite travaille sur la place au même tarif que ses collègues, et qui se voit offrir un pareil salaire.

Aussi, le Syndicat des ouvriers sur bois de Bex, dans sa dernière assemblée, a décidé de mettre à l'index ce patron peu scrupuleux. C'est le nommé *Cupelin, maître menuisier à Bex.* Ce boycottage durera jusqu'à ce que ce patron revienne à de meilleurs sentiments.

C'est probablement à l'église ou aux réunions des « semaines de renoncement » qu'il fréquente assidûment, que le sieur Cupelin apprend ainsi à exploiter son semblable.

La charité et l'amour du prochain, que l'on prêche dans ces lieux, ne l'empêchent point de ne pouvoir garder un ouvrier plus de quinze jours.

LAUSANNE

La Pâque socialiste. — Mardi prochain 10 avril, à 8 h. 1/2 du soir, il y aura une représentation extraordinaire à la Maison du Peuple, qu'aucun ouvrier ne devra manquer d'aller voir. Il s'agit du plus colossal succès en son genre : *La Pâque socialiste*, pièce en 5 actes d'Emile Veyrin, jouée pour la première fois à Paris sur le théâtre social de la Maison du Peuple, le 20 juillet 1894. Dès lors, elle devint rapidement célèbre et fut jouée plusieurs milliers de fois dans tous les centres ouvriers. C'est la seule œuvre qui existe traitant la question clairement en exposant les doctrines du socialisme-collectiviste.

Elle attirera les ouvriers de toutes les parties du canton, heureux qu'ils seront d'applaudir enfin une œuvre spécialement écrite à leur intention. *La Pâque socialiste* est montée avec le plus grand soin par le *Théâtre du Peuple.* Dans les deux derniers actes notamment, il y a de la musique de scène et une nombreuse figuration de grévistes, de femmes et d'enfants dont les revendications seront acclamées par les spectateurs. Pour rehausser encore davantage ce spectacle de tout premier ordre, la représentation commencera par une pièce d'un genre absolument inédit à Lausanne : *Le mauvais Larron*, vision dramatique en un tableau, en vers, de Clovis Hugues. Le fameux poète socialiste a évoqué dans cette scène l'agonie de Jésus, entre le bon et le mauvais larron, celui-ci représentant l'éternelle révolte, celui-là se soumettant à tous les préjugés bourgeois et religieux.

Les ouvriers possédant des cartes de membres de la Maison du Peuple pourront se procurer des places à 50 centimes, à la librairie Lapie, rue de la Louve.

Nous engageons vivement tous ceux de nos camarades, disposant de leurs soirées et désireux de prêter leur gracieux concours au *Théâtre du Peuple* (dont le but est de jouer des pièces sociales à bon marché), à se faire inscrire comme figurants pour *La Pâque socialiste.* Ils n'auront qu'à assister aux deux dernières répétitions d'ensemble : dimanche 8 avril, de 2 à 3 heures, à la salle n° 6, et lundi 9 avril, à 9 h. 3/4 très précises, sur la scène de la Maison du Peuple.

MONTREUX

Dimanche 8 avril, à 8 heures très précises du soir, au café du Midi, à Montreux, aura lieu une conférence publique et contradictoire donnée par le camarade Ernest Bischoff, de Genève, sur le sujet : l'*Antimilitarisme.*

Tous les camarades sont invités à assister nombreux, avec leurs compagnes, à cette conférence.

NEUCHATEL

Nous avons reçu la lettre suivante :

« Me trouvant le dimanche 25 mars dans un établissement public de Neuchâtel, quelle ne fut pas ma stupéfaction en entendant discuter chaudement sur une histoire survenue ces jours à un employé de la commune qui a de nombreuses années de service et qui est d'un certain âge. Celui-ci aurait été battu comme un enfant, soit giflé, reçu une tirée d'oreilles et un coup de pied, et cela par une brute de piqueur qui croit pouvoir traiter les ouvriers comme des esclaves.

« A noter que ce célèbre parasite, touchant 180 francs par mois pour battre la semelle, a été nommé d'office par notre commune. Ce qui est sûr, c'est que l'administration aurait fort bien pu se passer de lui ; car, s'il est un fait reconnu, c'est que les rues étaient aussi bien entretenues avant son installation à ce poste qu'elles ne le sont maintenant. Mais voilà, étant las de faire des misères aux ouvriers de son père, il fut bien aise de trouver un emploi où il puisse faire valoir sa grande intelligence.

« Conclusion : l'employé battu a reçu une gratification de quatre jours de mise à pied, tandis que le triste sire en question, par reconnaissance, verra probablement son empire s'étendre de plus en plus. Mais qu'il soit bien tranquille ; nous ne l'entendons pas ainsi et nous attendons la suite, car il ne faut pas que ce monsieur oublie qu'il est payé par nous et qu'il est notre serviteur. Monsieur le directeur des travaux publics, nanti de l'affaire, infligera, nous espérons, une punition exemplaire, avec mise à pied, à ce peu intéressant personnage qui, lui-même, prend souvent plaisir à faire supprimer de cette manière le salaire déjà maigre de nos employés communaux. Si aucune suite n'est donnée à cette affaire, nous en reparlerons.....

Un qui n'aurait pas tendu l'autre joue ».

VEVEY

Si, malheureusement, l'ouvrier ne tient pas assez compte des petits bénéfices et des petites améliorations, les patrons, eux, savent les apprécier à leur juste valeur.

Le Syndicat des cigarières de Vevey avait demandé et obtenu de la direction de la fabrique Ormond que les ouvrières fussent payées, le samedi, pendant les heures de travail, soit avant quatre heures de l'après-midi.

Pour arriver à cette minuscule réformette, la fabrique Ormond a dû confectionner de petits sachets de papier, de façon à pouvoir préparer à l'avance la paye de son nombreux personnel. Cette innovation n'a pas été sans quelques petits frais, largement compensés, d'ailleurs, par le temps que gagnaient les ouvrières et les employés qui, avant ce changement, étaient obligés d'attendre patiemment que leur tour fût venu.

Pour se récupérer de ces menus frais, qui d'ailleurs sont consentis par toute maison bien ordonnée comme une mesure d'ordre, et, en même temps, pour empêcher qu'une petite revendication, si minime soit-elle, ait abouti, la direction de la fabrique Ormond retint trois journées au lieu d'une à tout son personnel. Cette retenue, d'ailleurs autorisée par notre célèbre loi sur les fabriques, était soi-disant nécessitée pour donner le temps aux commis du bureau de préparer les sachets à paye.

Les ouvrières de la maison Ormond se sont refusées à signer une pétition pour protester contre cette retenue injuste. En ce faisant, elles ne se doutent pas du « bedide bénéfice » que ce petit truc très adroit rapporte à leurs patrons. En comptant 800 journées à 2 fr. 50 en moyenne, cela fait 4000 francs pour cette retenue de deux jours. Au taux normal de 5 %, ces 4000 fr. produisent 200 fr. d'intérêt.

C'est donc une somme de 200 fr. que, chaque année, la fabrique Ormond empoche du fait de cette retenue. Espérons, sans trop oser y croire, que cette somme sera versée à une œuvre quelconque.

Véritas.

Rectification.

En signalant le kroumir Jules Laurent, qui a odieusement trahi nos camarades menuisiers de Lausanne en grève, nous avons quelque peu malmené la Société de musique la *Lyre lausannoise*, qu'un de nos correspondants nous représentait comme présidée par lui. Cette honorable société nous écrit que M. Jules Laurent a donné sa démission et qu'il n'en fait plus partie à aucun titre.

D'autre part, la *Lyre lausannoise* n'est pas une « minuscule fanfare », ne jouant que pour des bals, mais une société fournissant des musiciens expérimentés, à la demande des associations, pour cortèges, concerts, etc.

Mouvement ouvrier international

Chili.

Les charpentiers de Santiago de Chili viennent de former un syndicat sous le nom de « Société cosmopolite des ouvriers charpentiers et branches similaires ».

Ils possèdent un journal *El Alba.* Ils demandent la journée de neuf heures et des augmentations de salaire.

A propos de l'émigration des travailleurs, ils mettent en garde les camarades d'Europe au sujet des nouvelles colonies où les émigrants sont exploités sans vergogne ; ce qui prouve que les capitalistes sont partout les mêmes.

République Argentine.

La Union Obrera, organe de l'Union générale des travailleurs, paraît chaque mois à Buenos-Ayres. Cette grande association des travailleurs réunit dans son organisation presque tous les syndicats de la République Argentine. Elle a des réunions mensuelles de délégués. Elle s'occupe : 1° de créer un mouvement d'opinion contre la loi de résidence ; 2° de recueillir des fonds pour les prisonniers victimes des capitalistes ; 3° elle vient en aide aux familles des prisonniers et expulsés ; 4° procure à tous les travailleurs des moyens de défense ; 5° boycotte dans tous les journaux ouvriers les industriels et commerçants qui ne remplissent pas les engagements contractés avec les syndicats.

Nous pourrions bien nous inspirer un peu de ces diverses activités.

Belgique.

Depuis quelque temps, paraît à Gilly (Hainaut) l'*Action directe*, organe de la « Confédération générale du travail ». Ce journal propage les idées du socialisme révolutionnaire tel qu'il a été initié en France par les Pelloutier, Pouget, Yvetot et par tous les autres révolutionnaires du socialisme ouvrier ; il est énormément répandu, paraît-il, parmi les syndiqués et les groupes du Borinage.

Dans le pays de Liège, Namur, Verviers, paraît *Le Travail*, autre organe de la « Fédération des travailleurs révolutionnaires ».

Une chaude agitation règne donc dans ce pays industriel par excellence. C'est bien, et cela vient de toutes ces boutiques ou gargotes des fameux coopérateurs belges qui, de l'avis même de Vandervelde, n'ont réussi qu'à encrasser de rouille le socialisme, puisqu'ils n'avaient plus en vue que de petits profits immédiats, comme de vulgaires épiciers.

Voici, entre autres, ce que dit l'*Action directe* de la grève générale :

« La grève générale consiste à suspendre la production dans toutes les branches du travail, et cela pendant quelques jours qui seront nécessaires pour détruire la valeur d'échange et permettre aux prolétaires de prendre possession de la terre, des mines, des habitations et machines, en un mot de tout ce qui contribue à la production des richesses.

« Aux menaces des capitalistes, il faut répondre par un mouvement révolutionnaire, et on verra bien vite capituler les exploiteurs.

« Le jour où les travailleurs, d'un commun accord, suspendront la production

et arrêteront ainsi la vie économique, ils se rendront aisément compte de leur puissance, et alors le prolétariat adoptera la seule solution logique et qui est le but de la grève générale, celle qui consiste à la suppression du salariat.

« La grève générale révolutionnaire ne pourra durer que peu de temps et il est certain qu'au bout de trois ou quatre jours une solution ne tarderait pas à réaliser les désirs du prolétariat. Cependant la grève générale durerait quatre jours. Est-ce pour cela qu'il faudrait nous priver de nourriture? Non. Les ventres affamés n'ont pas d'oreille. La grève générale ne doit pas être un mouvement réformiste, mais bien un mouvement révolutionnaire et expropriateur ; il faut s'emparer de toutes les richesses sociales et de tous les instruments de production. Puisque c'est nous qui produisons tout, tout nous appartient. »

Nos camarades l'auront compris sans doute, ce sont exactement les idées que nous défendons ici, ce qui prouve une une fois de plus le caractère véritablement international des idées d'émancipation sans phrase, sans équivoque. Et à force de le propager, il faudra bien qu'elles entrent dans la tête des travailleurs, de tous les travailleurs. Du reste, nous sommes bien tranquilles quant à l'issue finale ; les grèves partielles s'étendent en importance et se rapprochent en fréquence ; c'est une marche à la généralisation que toutes les théories légalitaires, réformistes ou jaunistes ne parviendraient pas à arrêter. Le principal est, pour nous, de hâter cette marche encore, de préparer les masses à reprendre la production et la consommation à leur compte, afin qu'aux jours de lutte, il n'y ait pas d'hésitation, pas de confusion, pas de perte de temps, car, rappelons-nous cela, c'est que chaque minute d'existence de la société bourgeoise perpétue l'existence du taudis, et le taudis c'est la mortalité trois ou quatre fois plus grande dans notre classe que dans celle des riches, c'est des centaines et des milliers de prolétaires, de compagnes et de mioches mourant d'épuisement, de privations, de misère.

Par la grève générale, c'est le droit à la vie que nous conquérons. Cela vaut la peine de la propager, de la pratiquer.

France.

Lorsque nous parlons communément de « travailleurs », nous entendons par ce terme les ouvriers manuels, producteurs. Mais il va sans dire qu'il existe également des travailleurs intellectuels dont nous reconnaissons l'utilité ; ils sont en petit nombre, c'est vrai, empressons-nous de l'ajouter ; parmi ceux-ci les instituteurs sont au premier plan, non pas les anciens maîtres, routiniers, autoritaires et méchants, dont la plupart de nous ont tant souffert, mais les véritables pédagogues qui savent s'intéresser à l'enfant, qui ne considèrent pas l'école comme faite pour eux, mais eux faits pour les écoliers. Rien de plus beau, d'ailleurs, que la mission d'un éducateur qui a entre les mains l'humanité de demain et qui, par son enseignement expurgé d'*a priori*, de préjugés ou de lieux-communs officiels, peut faire des générations d'hommes libres, pleins d'initiatives, d'esprit critique, d'aspirations libératrices et généreuses.

Les jeunes instituteurs français et quelques-uns chez nous paraissent bien avoir compris leur rôle comme nous. Rien de plus précieux, dès lors, que leur concours dans la lutte qu'entreprend le prolétariat contre la bourgeoisie. A Paris, entre autres, les instituteurs continuent à mener une énergique campagne pour obtenir tout d'abord le droit de se syndiquer.

L'ordre du jour voté par acclamation dans leur dernier immense meeting, dit ceci :

« Les institutrices et instituteurs réunis à l'hôtel des Sociétés savantes, considérant qu'au point de la défense corporative, les droits des syndicats sont supérieurs aux droits des associations ;

« Que l'évolution sociale tend à transformer l'administration autoritaire en une institution démocratique et à améliorer les services publics par le concours des associations professionnelles ;

« Qu'il est nécessaire d'orienter l'enseignement primaire vers les besoins économiques du peuple, en modifiant les programmes scolaires avec la collaboration de tous les groupements professionnels ;

« Affirment leur ferme volonté d'adopter la forme syndicale, et demandent aux membres du Parlement de voter les textes législatifs qui règleront définitivement la question ;

« Se séparent aux cris de : « Vive le « syndicat ! »

Espérons que ces volontés si énergiquement exprimées témoignent bien d'une force réelle ; le Parlement, ainsi, n'aura qu'à enregistrer, qu'il le veuille ou non, le fait accompli malgré lui, en dehors de lui, contre lui : le syndicat des instituteurs, puis l'union de ce syndicat aux groupements professionnels de la Confédération du travail.

* * *

Dans une importante réunion tenue par les typographes parisiens, au nombre de quatre mille, un ordre du jour a été acclamé à l'unanimité, disant que les travailleurs de l'industrie du livre s'engagent à se lever, le même jour, à la même heure, pour les revendications prolétariennes, protestent énergiquement contre le verdict du jury de la Seine, qui a condamné les antimilitaristes, et demandent l'amnistie immédiate des condamnés.

Autriche.

L'*Edilizia*, organe des maçons italiens, nous apprend qu'à Vienne, en 1904, furent contruits 582 édifices ; en 1905, il y en eut 550 de nouveaux, d'une valeur totale de 70 millions. En province et pour 50 villes, on édifia, en 1904, 944 bâtiments, tandis qu'en 1905, on en fit 1020 pour une valeur de 45 millions.

Voilà des chiffres capables de réjouir nos savants économistes qui trouveront de suite que l'Autriche s'enrichit beaucoup, que le pays est en prospérité, puisque rien que pour les habitations sa fortune s'est élevée de 115 millions en une année. Nous qui ne sommes pas économistes et qui, par conséquent, ne tablons pas sur des entités aussi fallacieuses que « le pays », « la richesse totale », etc., nous nous demanderons ce que les maçons et manœuvres autrichiens ont bien pu obtenir de leur immense labeur ? Ont-ils au moins des logis convenables, eux qui ont tant construit de maisons ? Pas plus que nous, évidemment ils ne peuvent jouir de ce qu'ils ont édifié ; et ils auront beau élever pierre sur pierre, c'est toujours dans des taudis qu'ils seront relégués. Il y a là un non-sens monstrueux que les bourgeois, dans toute leur moralité, exigent ; et c'est pour le perpétuer qu'ils instituent des polices, des gendarmeries, des armées, des codes et des églises.

Mais le mensonge est percé. Dorénavant ce n'est pas un programme minimum que nous leur présenterons ; c'est la reprise de possession de tout ce que nous travaillons et de tout ce que nous avons fait que nous allons pratiquer.

A nos abonnés.

Nous proposant d'imprimer incessamment les adresses de nos abonnés, nous invitons instamment tous les camarades qui ont des changements d'adresse ou qui trouvent leur adresse actuelle incomplète, à faire parvenir les changements le plus tôt possible à l'administration de la *Voix du Peuple*, avenue des Mousquines, Lausanne.

Le Congrès de Neuchâtel.

Séance de l'après-midi, ouverte à 2 h. 25.

Avennier : Le journal de la fédération sera probablement attribué à Lausanne ; cette Union ouvrière serait trop chargée en prenant encore le comité central. Je propose Vevey.

Bertoni : Nous ne voulons pas revenir sur l'article premier de la déclaration ; nous avons adopté ses principes en attendant une meilleure rédaction. Après l'explication d'Avennier, j'appuie la proposition de Vevey pour le comité central.

Maumary essaye de refuser pour l'Union ouvrière de Vevey, organisation trop petite, dit-il, et surchargée de besogne cette année. Il craint aussi les discussions aigres qui se sont produites durant le congrès et qui ne sont pas pour faciliter la tâche du comité central.

Von Kœnel : La tâche ne sera pas bien grande pour amener l'Union ouvrière de La Chaux-de-Fonds à la fédération. Le comité est déjà d'accord !

Maumary accepte pour Vevey le siège du comité central, à la condition que les Unions ouvrières nous aident fortement dès le début.

Votation : Les Unions ouvrières de la fédération acceptent que le comité central soit à Vevey.

Rapport de la Fédération ouvrière de Genève sur « la journée de huit heures ».

Bertoni : Le rapport que je vais vous lire est peut-être trop enthousiaste. Il est fait par quelqu'un qui observe continuellement la propagande et l'action ouvrières et qui n'a confiance qu'en cette propagande et en cette action. Avant tout, il faut intéresser tous les syndicats à la diminution des heures de travail, à la diminution des heures d'assujettissement au capital. Je regrette que certains socialistes n'aient pas compris toute la portée du mouvement pour les huit heures. Pour ceux qui croient arriver par la législation, en prenant part à ce mouvement, c'était pourtant un moyen de forcer les législateurs à inscrire autre chose que la journée de onze heures dans la loi fédérale. En place de cela, on a créé des entraves. En ce moment, une propagande à la Greulich se fait pour la journée de dix heures !!! N'importe, il faut qu'une agitation se fasse, en commençant dès maintenant pour obtenir, le plus tôt possible, la journée de huit heures. — Comme notre temps est limité, je ne lirai pas la partie historique du rapport.

Réd. — Le magnifique rapport de Bertoni a été écouté avec une attention soutenue. Pour ne pas allonger les procès-verbaux, nous ne le citerons pas in-extenso. Peut-être aurons-nous l'occasion d'y revenir, pour le plus grand bien des camarades.

Pour le 1er mai.

Si les demandes sont suffisantes, nous ferons paraître, le samedi 28 avril, un numéro de la *Voix du Peuple* spécialement consacré au Premier-Mai. Ce numéro sera tiré en rouge et contiendra l'historique complet, fait par des camarades syndiqués, de cette grandiose manifestation mondiale.

Toutes les organisations ouvrières romandes voudront donc distribuer à profusion, le 1er mai prochain, le numéro spécial de la *Voix du Peuple*.

Ce numéro sera expédié aux organisations ou aux camarades, avant le 1er mai, pour le prix de 4 fr. le cent.

Adresser les demandes le plus tôt possible à l'administration de la *Voix du Peuple*, avenue des Mousquines, Lausanne.

AVIS ET CONVOCATIONS

Chaux-de-Fonds. — Conférence publique et contradictoire au Stand, samedi 7 avril, à 8 h. ½ du soir, par le camarade L. Bertoni. *Sujet :* Le lock-out et la grève générale. But et moyens d'action des fédérations des syndicats, fédération romande.

Montreux. — Dimanche 8 avril, à 8 h. du soir, conférence contradictoire au café du Midi. Orateur : le camarade E. Bischoff, Genève. Sujet : l'*antimilitarisme*.

Fédération des ouvriers sur bois, section de Neuchâtel. — Assemblée générale le 7 avril 1906, à 8 heures précises du soir. Ordre du jour : Cotisations, rapport Union ouvrière, rapports d'ateliers, etc. — Présence indispensable. Les membres sont avisés que la perception des cotisations se fait dès 7 h. ½.

Union ouvrière de Lausanne. — Mardi 10 avril, à 8 heures ½ très précises du soir, au local, Maison du Peuple, assemblée de délégués. — Ordre du jour : 1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée ; 2. Communications du comité ; 3. Propositions individuelles.

Pour parer au relâchement qui commence à se manifester dans la fréquentation des assemblées de délégués, nous reprendrons la publication des noms des délégués absents, non excusés. Les syndicats auront ainsi un contrôle sérieux sur la présence de leurs délégués aux assemblées.

Plâtriers-peintres de Lausanne. — Assemblée mensuelle le vendredi 6 avril, à 8 h. précises, à la salle n° 6, Maison du Peuple. Ordre du jour important. Causerie du camarade H. Bornand, sur l'urgente nécessité de s'organiser. Tous les camarades plâtriers-peintres sont priés d'y assister par devoir.

Cimenteurs de Lausanne. — Assemblée semestrielle du syndicat le samedi 7 avril, à 8 heures du soir, au café Martinelli, montée St-Laurent. Les membres absents non excusés sont passibles d'une amende de 50 centimes.

Alimentation de Genève. — Assemblée générale de toutes les corporations rentrant dans cette branche, à la Chambre du Travail, le mardi 10 avril, à 9 h du soir. Présence indispensable. Les camarades, syndiqués ou non, sont instamment priés de venir nombreux.

MISES A L'INDEX

régulièrement prononcées par les organisations ouvrières.

Pour les **typographes** : Les imprimeries **J. Billieux, Porrentruy ; Soullier, Genève ; Jean Wæchter-Gutzwiller, Lausanne ; Itten, Payerne ; Imprimerie du « Pays », Porrentruy ; Louis Bron, Genève**, imprimerie du **« Guguss » ; E. Pfeffer, Genève ; Montandon, frères, Fleurier** (Val-de-Travers) ; **J. Kretz, Moudon.**

Pour les **lithographes** : Les ateliers **Wilczeck** (lithographie et imprimerie), **Fribourg ; Siebenmann & Cie, Berne ; Frères Studer, Soleure ; Müller & Villiger, Dottikon** (Argovie) ; **Meierhofer, Frei & Cie, Winterthour.**

Pour les **brasseurs** : La Brasserie **Choquard, Porrentruy.**

Pour les **gainiers** : **Spahn'sche Etuis-Fabrik, Eisenberg** (Saxe-Altenbourg), et **Max Retsch**, successeur, **Eisenberg** (Saxe-Altenbourg).

Pour les **ferblantiers** : Les ateliers **Pünter & Cie, Zurich ; Savoja-Vannod, Vevey ; Straub, Bienne.**

Pour les **serruriers** : Les ateliers **Herzog frères, Egnach ; Schäppi & Schwyzer et Bauer & Schwyzer, Zurich ; Ammann, Arbon ; Amédée Ghisoli Fils, Bex.**

Pour les **ouvriers sur métaux** de toutes les branches : Les ateliers et fabriques **Muller & Cie, Brugg ; Mertz, Bâle ; Selve** (laminoirs), **Thoune ; Martini & Cie, St-Blaise ; Brunau, Weidmann & Cie, Pünter**, et **Kündig, Honegger & Cie, Zurich ; Egloff & Cie, Turgi-Vogelsang ; Stranik, Hochdorf** ; automobiles **Berna** (J. Wyss), **Olten** ; laminoirs de **Reconvillier ; Ott & Fils, Worb** près Berne ; **Martini & Cie, Frauenfeld** ; fabrique de machines **Saint-Georgen.** — Les places de **Genève**, de **Bâle** et de **Schlieren.**

Pour les **maréchaux et charrons** : Les places de **Berne** et de **Zurich.**

Pour les **couvreurs** : La place de **Bâle.**

Pour les **menuisiers** : L'atelier **Barbieri**, rue de la Ronde, 13, **Chaux-de-Fonds.** — La place de **Lausanne.**

Pour les ouvriers de l'**ameublement** : La place de **Paris** par suite d'un lock-out patronal.

Pour les **tapissiers** : La place de **Berne.**

Pour les **parqueteurs** : Les places de **Zurich** et **Berne.**

Pour les **menuisiers** et **vitriers** : Les ateliers **Flurer, Zurich**, et **Brüllmann, Kreuzlingen.** — La place de **Constance.**

Pour les **poseurs** (industries du bois) : La place de **Zurich.**

Pour les **ébénistes** : L'atelier **Anklin, Bâle.** — Les places de **Lucerne, Lausanne** et **Genève.**

Pour les **charpentiers et menuisiers** : Les ateliers **Blind & Muller, Oberrieden** (Zurich) ; **Feldmeyer, Porrentruy ; Gmunder & Sonder, St-Margreten ; Röuvtzer, Worb ; Cupelin, Bex.**

Pour les **plâtriers-peintres** : La place de **Zurich.** — Les ateliers **Leuenberger, à Langenthal ; Bizzozero & Fils, Sargans** et **Mels ; Frères Michel, Böningen**, pour les peintres.

Pour les **tailleurs de pierres** : La place de **St-Imier.**

Aucun ouvrier du bâtiment ne doit se rendre à **Zurich.** *Les syndicats du bâtiment de cette ville entreprennent un mouvement général pour la conquête de la journée de neuf heures.*

La place de **Genève** est mise à l'interdit pour toutes les branches de la métallurgie. Les ouvriers qui se dirigeraient sur cette place seront considérés comme des rénégats.

Petite Poste.

Corporation du chauffage, Genève. — Reçu votre convocation vendredi soir, donc trop tard.

E. P., Morges. — Prière de ne pas adresser de correspondance chez nos patrons.

L. A., Genève. Avons réitéré votre réclamation à l'administrateur.

Père Peinard. — Répondrons très prochainement.

L. B., Nice. — Bien reçu votre envoi. Ce sera pour le prochain numéro.

Comptes du journal.

Recettes.

Abonnements : 2e série de rembours fr. 115,26 ; Fribourg, fr. 1. Vente au numéro : Fribourg, 5 ; Lausanne, 7,10 ; Tapissiers de Lausanne, ports, 11 . .	Fr.	139,36
Solde créditeur au dernier rapport	»	38,54
Total des recettes	Fr.	177,90

Dépenses.

Composition et tirage du N° 10 (2800 ex.)	Fr.	100,85
En caisse au 3 avril	Fr.	77,05

L'administration, la rédaction et la composition de la VOIX DU PEUPLE sont entièrement exécutées par des ouvriers syndiqués.

Editeur responsable : Henri BORNAND.

Lausanne. — Imp. G. Amacker.